**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge

**Band:** - (1954)

**Rubrik:** Les interventions en faveur des victimes de calamités naturelles

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vivres et des vêtements fournis par diverses institutions de Suisse ou de l'étranger ou directement acquis sur les fonds d'action du CICR.

Lors de visites de camps, notamment à Aghios Evstratos, le délégué du CICR a pu s'entretenir librement avec des civils internés et il a appelé ensuite l'attention des autorités compétentes sur les mesures destinées à améliorer leur condition.

Ces interventions ont représenté une contribution appréciée à l'œuvre médico-sociale entreprise par les autorités et la Croix-Rouge helléniques en faveur de l'ensemble de la population.

En 1954, le CICR a continué à s'intéresser au sort d'anciens militaires grecs qui se trouvent encore dans les pays de l'Est, et dont 211 ont pu être rapatriés. Il a fait des enquêtes individuelles auprès de plusieurs Croix-Rouges d'Europe orientale et il a recherché l'appui de ces mêmes Sociétés pour le regroupement des familles dispersées 1.

On trouvera plus loin le détail des secours représentant un montant de Fr. s. 319.977,— distribués en Grèce par la délégation du CICR, en liaison avec la Croix-Rouge hellénique et les Pouvoirs publics.

# III. Les interventions en faveur des victimes de calamités naturelles

#### 1. DISTRIBUTION

Le CICR s'est associé, dans la mesure où le lui permettent ses moyens, à l'œuvre de solidarité exercée en 1954, à la suite d'inondations et de séismes, par la Ligue et les Croix-Rouges nationales auxquelles il appartient tout spécialement d'organiser les secours. Néanmoins, le CICR n'a pu se tenir à l'écart, puisqu'il possédait à Genève des véhicules immédiatement disponibles, qu'il disposait parfois d'un délégué dans la zone même du cataclysme et qu'il s'agissait en l'occurrence de mesures

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir ci-dessus, p. 30.

extraordinaires imposées par la grande détresse des sinistrés. Il a consacré plus de Fr. s. 52.000,— à ces actions dont voici le résumé:

Algérie. — Séismes d'Orléansville: envoi de couvertures à la Croix-Rouge française, pris en partie sur les stocks de réserve à Genève, en partie sur les stocks constitués à Monaco et acheminé grâce aux soins diligents de la Croix-Rouge monégasque.

Autriche. — Inondations du Danube: transport de 1.000 couvertures offertes par le CICR et de secours provenant de donateurs suisses, au moyen des camions du CICR; distribution de ces secours aux centres de Croix-Rouge des zones sinistrées.

Grèce. — Séisme de Thessalie: distribution aux sinistrés de secours en nature, prélevés sur les stocks de la délégation du CICR à Athènes; remise, à la reine de Grèce, de secours en espèces de la part de la Fédération mondiale des anciens combattants.

Inde. — Inondations au Bengale occidental et en Assam: envoi de secours en nature destinés aux sinistrés.

Irak. — Inondations en Mésopotamie: envoi, aux sinistrés, de secours en nature, de couvertures, draps et trousses médico-chirurgicales.

Pakistan. — Inondations au Bengale oriental: envoi de secours aux sinistrés à Dacca.

### 2. TABLEAU GÉNÉRAL DES SECOURS

Le tableau ci-dessous énumère les secours en nature et en espèces transmis ou distribués par le CICR en 1954. Il montre, dans le cadre de l'activité traditionnelle en faveur des victimes de la guerre ou de décisions extraordinaires motivées par les événements d'après-guerre et les calamités naturelles, le détail des bénéficiaires par pays et le montant des distributions en poids et en valeur, par catégories de bénéficiaires.

# SECOURS DISTRIBUÉS OU TRANSMIS EN 1954

Observations générales: Les chiffres en italiques représentent des secours en espèces. Les poids ne sont pas indiqués s'il s'agit de secours spéciaux (médicaments rares, matériel orthopédique, secours intellectuels, envois individuels, etc.)

· ·		TOTAUX			
Pays destinataires	BÉNÉFICIAIRES -	Par catégorie de bénéficiaires		Par pays	
		Kg.	Fr. s.	Kg.	Fr. s.
Afghanistan	Population civile, adultes et enfants victimes d'épidémie	5	4.650	5	4.650
ALBANIE	Invalides de guerre	$\begin{array}{c} 378 \\ 452 \end{array}$	7.193 2.890	830	10.083
Algérie	Sinistrés	3.000	23.750	3.000	23.750
ALLEMAGNE (République fédérale)	Invalides de guerre	23 — 138 2.102	15.117 2.476 1.380 6.500		
	Volksdeutsche amputés	 2.506	15.525 12.865 25.373 414	4.769	18.001 61.649
Allemagne (République démocratique)	Invalides de guerre	- 4 161	2.120 279 1.961		279 4.081
AUSTRALIE	Invalides de guerre	7	2.600	7	2.600
AUTRICHE	Participation à l'action de secours en faveur de prisonniers de guerre autrichiens	1.180 182 — 85 1.800 — 64	2.800 1.854 1.049 723 12.500 11.255 1.309	3.311	1.049 30.441
BULGARIE	Population civile	5.566	129.057 330	5.566	129.387
Espagne	Réfugiés		1.004 626 8.621		626 9.625
FRANCE	Invalides de guerre	$-\frac{41}{1}$	13.342 441 2.108	42	441 15.450
GRÈCE	Invalides de guerre	39.478 39.478 34.949 3.597	1.123 971 239.209 6.369 67.015 5.290		971 319.006
Guatémala	Victimes des événements récents, détenus politiques	32	16.558	32	16.558
Hongrie	Invalides de guerre	917 13	781 26.500 140	930	27.421

		TOTAUX				
Pays destinataires	BÉNÉFICIAIRES	Par catégorie de bénéficiaires		Par pays		
		Kg.	Fr. s.	Kg.	Fr. s.	
Inde	Sinistrés	176	4.744	176	4.744	
Indochine 1	Prisonniers et internés militaires Prisonniers de guerre invalides		6.819 435	500	7.254	
Irak	Détenus politiques	10 475	360 5.985	485	6.345	
ITALIE	Invalides de guerre	_	6 984	× d		
	Tuberculeux victimes de la guerre Personnes déplacées (camps) Réfugiés de Trieste	2.526 336 116	25.494 2.200 3.025	2.978	984 30.725	
Lybie	Invalides de guerre	_	506	_	506	
Pakistan	Sinistrés	550	4.621	550	4.621	
Pologne	Invalides de guerre	1.521 670	7.069 58.432 3.312	2.191	68.813	
Roumanie	Population civile	46 16	888 160	52	1.048	
Suisse	Réfugiés invalides	12	252 1.150			
	Réfugiés tuberculeux de Trieste hospitalisés à Leysin	500	18.182		1.150 18.434	
TCHÉCO- SLOVAQUIE	Invalides de guerre	_	108 152			
SECTAGOLE	Population civile	788 3	5.403 21		152 5.532	
U.R.S.S.	Population civile Personnes retenues: Allemands Autrichiens Espagnols Hongrois Japonais Roumains Autres nationalités	390 3.257 1.044 669 781 2.241 614 1.302	2.750 27.395 8.886 5.621 6.567 18.838 5.161 10.930	10.298	86.148	
Vénézuéla	Réfugiés	_	91	. —	91	
Yougoslavie	Invalides de guerre	$-rac{9}{3} \\ 46$	3.660 753 159 43 280		753 4.142	
AUTRES PAYS: Brésil,	Invalides de guerre	_	72	50	2.031	
ROYAUME-UNI, SARRE, etc.	Population civile	50	1.959		49	
	Montant des secours en espèces seulemen Montant des secours en nature, poids et	115.336	24.455 895.135			
	Valeur totale d	115.336	919.590			
X	Valeur des secours fournis par le CICR			76.775 38.561	606.968 312.622	
	TOTAL ÉGAL .			115.336	919.590	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En outre, le CICR a supervisé la distribution des secours placés par le *FISE* à la disposition des réfugiés d'Indochine, représentant une valeur de 202.000 francs suisses.

En 1954, le niveau des distributions a été moins élevé que précédemment. Mais le total reste encore considérable. Les secours fournis par le CICR et ceux qui lui ont été confiés par des tiers aux fins de distribution ont atteint de Fr. s. 919.590,—contre Fr. s. 1.193.285,— un an auparavant.

Ce fléchissement n'a pourtant pas été uniforme: en regard de la diminution constatée presque généralement, on remarque en revanche, dans trois pays, un accroissement important de Fr. s. 105.641,— à 129.387,— pour la Bulgarie, 9.519,— à 31.700,— pour l'Italie et 10.819,— à 86.148,— pour l'U.R.S.S., soit une augmentation respective de Fr. s. 24.000,—, 21.000,— et 76.000,— par rapport à l'année précédente.

Ces opérations ont été effectuées dans plus de 29 pays, parfois avec le concours de certaines délégations et toujours avec le contrôle des services techniques chargés à Genève des achats et des formalités d'acheminement et de vérification. Elles ont eu lieu grâce à l'appui des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et à la compréhension des pouvoirs publics ainsi qu'au concours de bonnes volontés qui témoignent de la confiance placée dans l'action du CICR.

# IV. L'agence centrale des prisonniers de guerre

## 1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

En 1954, les investigations du CICR concernant les victimes de la guerre ont nécessité un échange de correspondance s'élevant à 152.161 lettres, télégrammes et autres documents. Plus de 7.000 pièces (actes d'état civil, listes, etc.) ont dû être photocopiées. La plus grande partie de ce travail de l'Agence centrale a trait à des militaires disparus au cours des hostilités ainsi qu'à des prisonniers de guerre dont la trace a été perdue depuis la fin des opérations; comme les années précédentes, le CICR a assuré la transmission de messages familiaux et documents individuels (pièces d'état civil, extraits d'actes de naissance ou de décès, attestations de captivité) et l'acheminement des objets personnels ayant appartenu à des personnes décédées,